

BAPE du projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré Pour un BAPE générique de l'éolien au Québec

Monsieur le président, Madame la commissaire,

Les nombreux projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire du Québec préoccupent et inquiètent un nombre grandissant de citoyens. Réunis en comités ou à titre individuel, ils émergent de presque toutes les régions du Québec visées par ces projets. Cela dit déjà beaucoup sur leur volonté d'exercer pleinement leur citoyenneté, laquelle implique des responsabilités, notamment celle de participer à la discussion publique sur des projets qui les concernent. Nous vous remercions de nous donner ici la possibilité de le faire.

L'implantation d'éoliennes n'est pas sans provoquer de nombreuses résistances. Partout au Québec, les milieux s'organisent. Il en est ainsi dans les régions, municipalités régionales de comté ou municipalités suivantes : Arthabaska, Beauharnois-Salaberry, Bécancour, Chaudière-Appalaches, des Chenaux, Drummond, Coaticook, l'Érable, Etchemins, Lotbinière, Maskoutains, Mékinac, Napierville, Nicolet-Yamaska, Rivière-du-Loup, des Sources.

Dans Nicolet-Yamaska, c'est depuis le lancement de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, le 31 mars 2023 que la population a été mise au courant de ce qui se préparait en coulisses (entre la MRC et la FQM) et sur le terrain (signatures de contrat d'options par les promoteurs) depuis au moins six mois déjà. Élus et citoyens ont dénoncé depuis le début un enjeu d'ultra confidentialité du dossier et de **manque de transparence**. S'ajoute à cela les **conflits d'intérêts** de trop nombreux élus des conseils municipaux, **l'enjeu sur la façon de déterminer l'acceptabilité sociale**, dans un contexte où *Hydro a assoupli ses critères de contenu québécois et d'acceptabilité sociale* (Le journal de Montréal, 20/02/2024).

La nécessité d'adopter des modifications aux règlements de zonage municipaux est rapidement écartée et remplacée par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire au niveau de la MRC, ce qui écarte toute possibilité légale pour les citoyens d'exiger une consultation publique sur cette nouvelle réglementation ainsi que toute possibilité d'imposer un référendum sur la question. Des pétitions majoritairement contre un tel projet ont été signées dans 9 municipalités, réunissant plus de 2775 signatures.

Les tensions entre élus et citoyens n'ont fait que s'accroître au fur et à mesure de l'avancement du projet et de l'adoption de la réglementation avec des assemblées publiques du conseil des maires réunissant de 150 à 250 personnes à 3 reprises dans une zone ciblée par le projet touchant moins de 6700 citoyens adultes, Ceci démontre la désapprobation de la gestion du dossier et que la population souhaite être impliquée. C'est dans ce contexte qu'est né notre collectif citoyen *Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska*, désormais incorporé comme OSBL, ayant pour mission de susciter une réflexion citoyenne sur différents enjeux d'intérêts collectifs dans la MRC de Nicolet-Yamaska afin de permettre à la population de faire des choix libres et éclairés et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

Les projets éoliens actuellement proposés aux québécois s'inscrivent dans une vision gouvernementale controversée consistant en la privatisation de gisements d'énergie renouvelable qui devraient profiter prioritairement à la collectivité et qui devraient également faire objet d'une analyse économique, environnementale et sociale rigoureuse, d'un plan intégré des ressources et d'une approbation du plan global par la majorité de la population québécoise avant même de délibérer si les projets individuellement et localement sont acceptables.

Ainsi, nous appuyons donc la demande de Stéphane Poirier dans [sa lettre ouverte du 8 février 2024](#), c'est-à-dire que le projet de société que dessine le gouvernement actuel – par l'offre qu'il propose pour que de nouvelles industries s'établissent dans la province, profitant de l'hydroélectricité à prix dérisoire, permettant aux entreprises de produire et même vendre leur propre énergie à partir de gisement appartenant au territoire québécois – fasse l'objet d'une élection référendaire de mi-mandat à l'instar de l'équipe de Jean Lesage en 1962 sur la nationalisation de l'électricité au Québec.

L'importance de l'inclusion des citoyens en développement durable

Nous partageons l'avis de l'ONU à l'effet que la transition vers un avenir durable doit être **centrée sur les personnes**, avec un accent particulier sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, et sur **l'engagement actif et inclusif des citoyens** dans la prise de décision (selon une synthèse des principes fondamentaux des objectifs de développement durable des Nations Unies, tirés de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les PNUD, et des déclarations de hauts responsables de l'ONU). Les projets éoliens tels qu'actuellement soumis ne respectent aucun de ses principes, augmentant davantage les inégalités, en semant la division dans les communautés et en éclipsant toute participation de la sagesse collective dans les processus décisionnels.

Tel que le constate Marie-Claude Prémont dans son article [La justice négociée de l'énergie éolienne au Québec](#) : la municipalité concernée par un projet éolien se retrouve placée dans « une **position de soumission** quant au

Le collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska

BAPE du projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré Pour un BAPE générique de l'éolien au Québec

projet et à ses retombées, ce qui **heurte le rôle de recherche constante de l'intérêt public** par cette instance publique décentralisée de première importance ».

Elle explique aussi que « l'État a mis tout son poids afin de s'assurer de trouver la formule la plus flexible et implacable pour **forcer l'implantation d'une production privée** d'énergie renouvelable au Québec. [...] Le citoyen se trouve ainsi éjecté du triangle de la justice négociée entre les trois parties que sont l'État, la municipalité et le promoteur, ce qui **remet en question les fondements mêmes de la démocratie municipale** ».

En conclusion, les préoccupations exprimées par les citoyens québécois se répètent d'un projet à l'autre sans que l'on trouve des réponses adéquates et satisfaisantes pour la population. Il n'y a qu'à penser aux inquiétudes quant à l'impact sur le paysage, l'impact sur les milieux naturels, l'impact sur la santé humaine, l'impact sonore, l'impact socio-économique, la détérioration du tissu social et le financement d'un nouveau secteur industriel privé subventionné par les Québécois.

Pour toutes ces questions nécessitant de manière urgente une réflexion collective, ouverte, transparente et rigoureuse, pour toutes ces raisons militant en faveur d'un débat national, il nous apparaît que la présente Commission devrait conclure à la nécessité d'un débat élargi et inclusif sur la filière éolienne.

C'est pourquoi, afin d'assurer un débat de qualité et un traitement équitable pour toutes les communautés locales de toutes les régions du Québec, nous demandons la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

Nous tenons aussi à exprimer notre solidarité envers les citoyennes, les citoyens et les organismes concernés par le projet de parc éolien du secteur des Neiges.

Merci de votre attention,

Janie Vachon-Robillard
Porte-parole du collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)
comite@pourunchoixeclair.ca

Également cosigné par les membres du PCENY
Martine Leclerc
Josianne Pelletier
Hélène Camirand
Simon Trudel
Danielle Rochette
Martine St-Germain
Pierre Bouvert
Marc-Olivier Billette